



## Comment couper pension alimentaire

Par **mannix43**, le **09/10/2013 à 13:03**

Bonjour, depuis mon divorce en 1998, j'ai ne plus les nouvelles ni adresse de mes fils qui ont atteint maintenant 22 et 20 ans. J'ai travaillé en Guyane pour la CNES et elle est partie avec mes fils sans laisser d'adresse. La police m'a dit "qu'ici on n'est pas en amérique, on ne cherche pas une mere qui est parti avec ses enfants"... Entre temps je suis au Cameroun en Afrique et ne puis trouver mes enfants. Etant à la retraite, je voudrais arreter la pension pour mes fils. Ils sont majeurs depuis, je ne sais ou ils sont et ma retraite n'est pas "énorme"... SVP aidez moi, comment puis-je faire

Par **youris**, le **09/10/2013 à 13:49**

bjr,  
une des solutions c'est d'arrêter le versement de la pension alimentaire et vos enfants ou leur mère devraient se manifester.  
vous devez vérifier jusqu'à quelle date vous deviez verser cette pension alimentaire.  
vous pouvez intervenir auprès du jaf pour demander l'arrêt de son versement.  
cdt